



LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



Infos Mairie

Téléphone
03 89 81 51 43

mairie@magstatt-le-bas.fr

Ouverture au public

Lundi	de 17h à 20h
Mardi	de 10h à 12h
Jeudi	de 17h à 19h

(sauf jours fériés et avis contraires)

Permanences de M. le Maire

Sur rendez-vous uniquement

Lundi	de 18h à 20h
Jeudi	de 18h à 19h



Automne 2021

Le mot du Maire	3
Le compte rendu des conseils.....	4
La journée citoyenne	19
Les projets en cours.....	22
Etat-civil	24
Les Grands Anniversaires de Janvier à Juin 2022.....	27
« Et si on se posait un instant ?... »	28
Amicale pour le Don de Sang bénévole	31
Amicale des Sapeurs Pompiers	31
La Chorale Sainte Cécile	32
Des nouvelles de l'école.....	34
Les entrepreneurs de notre village.....	42
« Soyons citoyens »	43
Informations « DGFP ».....	44
Info tourisme	46
Jouons un peu.....	51
Informations pratiques	52

À noter

- ➔ **Dimanche 21 novembre, MESSE SAINTE CECILE**
avec la Chorale Sainte Cécile
- ➔ **Vendredi 26 novembre, LE TEMPS DE NOËL,**
avec le **SAPIN DU PARTAGE**
à 17h00, place de l'église
Manalas , chocolat chaud et vin chaud offerts
- ➔ **Dimanche 5 décembre, LE REPAS DE NOS AINES**
- ➔ **Mercredi 15 décembre, DON DU SANG** à Koetzingue
- ➔ **Vendredi 21 janvier, LES VŒUX DU MAIRE**
à 17h30, à « La Menuiserie »
- ➔ **Dimanche 24 avril, BRUNCH** à « La Menuiserie »
par l'Amicale pour le don du sang bénévole



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Nous sommes encore en train de terminer une année particulière.

Avec les recommandations sanitaires, nous avons appris à garder nos distances, à porter un masque, faire la file, ne plus se serrer les mains, oublier les bises.

Cette période ne peut que marquer en profondeur nos mémoires.

Le conseil municipal a continué son travail durant cette période avec la volonté du bien vivre ensemble, avec notamment cet été : réfection de chemins communaux, réhabilitation d'un sentier communal pour augmenter la sécurité, entretien de nos biens communaux, presbytère, école, avec la mise en accessibilité du bâtiment primaire.

Des projets moins visibles, mais importants ont bien avancé : réfection du système de l'ancienne horloge de l'église, développement d'un site internet, réflexion sur l'évolution de l'aire de jeux et sur la sécurisation de la circulation des véhicules traversant le village.

Notre village possède un grand nombre d'espaces verts à gérer et la journée citoyenne a été consacrée à l'entretien de notre environnement. Ce moment de travail bénévole a été une belle journée de rencontre et de convivialité retrouvée. Je remercie chaleureusement tous les participants.

Tous ces travaux de construction, de réfection, d'entretien sont suivis, parfois réalisés par les membres de notre équipe communale. Ils sont présents pour notre village, élus, agents, engagés et disponibles.

Je les en remercie également.

Une pensée forte pour notre Centre de Secours : nos pompiers volontaires ont été particulièrement sollicités durant cet été avec les inondations. Et au quotidien leur travail est remarquable au service de notre secteur en matière de secours aux personnes. Ils méritent notre reconnaissance pour le travail effectué.

Sortant certainement de ce moment triste, bizarre et angoissant parfois, une nouvelle période se dessine et nous tend les bras. Elle nous est promise et espérée ; une période pour échanger, pour construire, pour faire ensemble. Tous ensemble.

Ech wünsch Eich a interessants Lasa.



Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégrité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant 1 mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en Mairie.

Conseil du 3 mai 2021 :

FINANCES – DEVIS ECOLE – SITE INTERNET – SENTIER :

Réfection des façades de l'école primaire :

Trois entreprises ont été sollicitées par la mairie et ont fait les offres suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| • L'entreprise Hirtzlin Peinture de Magstatt le Bas
+ location échafaudage (estimation 3 000 €) | 22 536,80 € TTC |
| • L'entreprise PeinturEst de Brunstatt | 20 982,00 € TTC |
| • L'entreprise Sondenecker de Didenheim | 25 104,00 € TTC |

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise PeinturEst de Brunstatt.

Remplacement des zingueries de l'école primaire :

Trois entreprises ont été sollicitées par la mairie et ont fait les offres suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| • L'entreprise Banzet de Hirsingue | 10 203,70 € TTC |
| • L'entreprise Vogel d'Attenschwiller, n'a pas fait d'offre de prix, elle travaille avec l'entreprise Banzet. | |
| • L'entreprise Schigand et fils de Bettendorf | 11 614,20 € TTC |

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise Banzet de Hirsingue,

Remplacement des menuiseries extérieures à l'arrière du local commercial :

L'entreprise Schuller de Richwiller a été sollicitée par la mairie et a fait l'offre suivante :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| • L'entreprise Schuller de Richwiller | 3 784,80 € TTC. |
|---------------------------------------|-----------------|

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un reliquat de fonds de concours de 988,68 € est encore disponible auprès de Saint-louis Agglomération et qu'une demande a été faite sur ce projet afin de percevoir ce solde.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise Schuller de Richwiller,

Remplacement de la toiture et isolation du local commercial :

Trois entreprises ont été sollicitées par la mairie et ont fait les offres suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| • L'entreprise Vogel de Attenschwiller | 11 157,30 € TTC |
| • L'entreprise Banzet de Hirsingue | 9 428,52 € TTC |
| • L'entreprise Schigand et fils de Bettendorf | 11 172,60 € TTC |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des demandes d'aides financières vont être adressées à SLA.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise Banzet de Hirsingue,

Site internet :

Un devis a été établi en décembre 2020 par la société Adequ@tion Web de Hirsingue pour la création d'un site internet pour la mairie.

Les membres de la commission communication ont travaillé sur une charte graphique pour la mairie.

Le devis s'élève à 2 088 € TTC et porte sur :

- la réalisation du site pour la somme de 1 740 € TTC, dont 3h heures de formation,
- la société propose différents autres modules en options, cela à hauteur de 350 € HT l'option,
- hébergement et maintenance du site : 50,40 € TTC soit 604,80 € TTC à l'année.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de la société Adequ@tion Web pour 2 928 € TTC

Sentier communal :

Dans un souci de sécurité pour les piétons qui fréquentent la départementale qui mène de la rue Charles Zumstein à la rue d'Uffheim, une remise en état du sentier communal est proposée.

- L'entreprise Bruetschy (Schlierbach) a chiffrée le terrassement de 126 m² pour 12 642,00 € TTC
- L'entreprise Sodiélec de Bisel a chiffrée la partie éclairage du sentier pour 6 100,80 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir les offres de prix ci-dessus (avec comme proposition de prévoir soit l'installation de quatre détecteurs de passage, soit une horloge, en fonction des possibilités et du coût)

Accessibilité :

Il reste la dernière tranche des travaux d'accessibilité à réaliser au niveau de l'école primaire. Nous sommes dans l'attente d'un devis réactualisé de l'entreprise Handic'Access de Guebwiller.

FREDON – PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE :

Le 7 décembre 2020, le Conseil Municipal, a décidé de mettre en place un plan de gestion différenciée avec FREDON Grand Est. Une charte Régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux a été signée avec la région Grand Est le 17 décembre 2020.

Courant juin 2021, la mairie va déposer sa candidature, afin d'obtenir une distinction « Commune Nature ».

Le plan de gestion comporte un document recensant les espaces végétalisés de la commune et leur associant une classe d'entretien qui correspond à une gestion plus ou moins intensive ou naturelle :

- Une fiche espace est créée pour chaque espace vert et des solutions sont apportées afin d'en simplifier l'entretien,
- Le but de cette démarche est d'atteindre le zéro pesticide pour le 1er janvier 2022, de réduire le temps d'entretien, d'abandonner la taille trop importante des arbres, d'implanter des couvre sol ou paillage, d'espacer suffisamment les plantations, bien choisir les sujets en fonction de l'espace disponible, préférer le ré-enherbement sur les zones où cela est possible...

➔ Il sera donc nécessaire de changer les pratiques et très important de communiquer sur ce projet.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

La famille Pacheco Sylvain, domiciliée 32 rue de Koetzingue a déposé une demande de déclaration préalable pour le ravalement de la façade, l'isolation de la toiture, le remplacement des tuiles et le remplacement d'un velux.

Le dossier a été accordé le 8 mars 2021.

La famille Hirtzlin Sébastien, domiciliée 7A rue Charles Zumstein a déposé une demande de déclaration préalable pour la pose d'une serre de 11,80 m².

Le dossier a été accordé le 12 avril 2021.

La société France Solar de Hoerdts (67) a déposé pour le compte de la famille Pacheco Thierry, domiciliée 1 Oberholzweg, une demande de déclaration préalable, pour la mise en place d'une pergola bioclimatique sur le projet de création d'une terrasse (permis déposé le 16 novembre 2020).

Le dossier a été accordé le 19 avril 2021.

Madame Brunner Marie-Anne, domiciliée Breiterweg, a déposé le 29 mars 2021 une demande de déclaration préalable pour le remplacement de fenêtres et façade arrière avec pose d'un bardage avec isolation.

Le dossier a été accordé le 26 avril 2021.

La famille Bacher Sébastien, domiciliée 12 rue du Gauser, a déposé le 29 mars 2021 une demande de déclaration préalable pour la construction d'une piscine de 21 m².

Le dossier a été accordé le 26 avril 2021.

PROJETS A REALISER :

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Monsieur le Maire donne les premières informations en sa possession concernant l'organisation et le déroulement du 1er et second tour des élections des 20 et 27 juin.

Il informe les membres du Conseil qu'une vaccination des futurs assesseurs et du personnel communal est fortement recommandée pour la composition des différents bureaux de votes. Grâce à la remise d'une attestation de priorité d'accès à la vaccination, les futurs assesseurs auront la possibilité d'être prioritaires dans les centres de vaccinations.

Pour les personnes non encore vaccinées au moment du scrutin, un test devra être réalisé 48 heures précédant le scrutin. Les autotests seront mis à la disposition des membres du bureau.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique :

L'Etat a proposé en novembre 2020 la mise en œuvre de contrats de relance et de transition écologique dans la Région Grand Est. Il a été proposé de fusionner la démarche CRTE de l'Etat avec la démarche Pacte Territorial de la Région Grand Est au sein d'un dispositif unique : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Nos fiches de travaux et projet de travaux ont été transmises à Saint-Louis Agglomération.

Magstatt propre :

Proposition d'organiser, uniquement au sein du Conseil Municipal, une cession Magstatt Propre, le vendredi 11 juin.

Cour des écoles :

Proposition de l'ouverture de la cour des écoles à partir du 7 juillet 2021 de 11h à 20h afin de permettre aux enfants et familles du village de profiter de l'espace vert. Une gâche peut être installée sur le petit portillon de l'école afin de régler l'accès.

Une délégation du conseil municipal va se rendre sur site le samedi 8 mai à 10h afin d'étudier les différentes possibilités.

Magazine « Mieux Ensemble hors-série » :

Saint-Louis Agglomération propose la réalisation d'un magazine « Mieux Ensemble - hors-série », numéro spécial dans lequel chaque commune aura la possibilité de mettre à l'honneur une personne ou un groupe de personnes qui sont engagés dans des projets personnels, professionnels, associatifs, éducatifs, économiques, sociaux, sportifs ou culturels.

Le service communication de SLA se chargera de rencontrer la personne proposée par la mairie et de rédiger un article. Monsieur le Maire et la commission communication proposent de mettre en avant, Monsieur Wilhelm Mathieu.

La collecte des bio-déchets :

Les bio-déchets sont l'ensemble des déchets alimentaires.

Le système de tri va évoluer à compter du 1er janvier 2023 sur l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération dans le but majeur de préserver l'environnement :

- quatre communes (Helfrantzkirch, Sierentz, Attenschwiller et Ranspache le Bas) sont actuellement pilotes tests de la version bio-déchets en apport volontaire. Cela signifie que les bio-déchets sont déposés par les usagers dans des bornes d'apport volontaire de 240 litres disposés dans les communes. Chaque foyer est équipé de bio-seaux ajourés et de sacs en papier kraft ou en bio-plastique de 10 litres.
 - Les foyers sont équipés de trois bacs différents.
- ➔ SLA propose à terme une dotation au 1er janvier 2023 de 3 types de bacs, un bac gris, pour le OMR, un bac jaune, pour les emballages et un bac pour les bio-déchets mais également une variante concernant les bio-déchets, les bio-déchets en apport volontaire.

Conseil du 7 juin 2021 :

FINANCES

Réfection du chemin qui mène au site des déchets verts :

Suite à la réunion du comité de l'Association Foncière en date du 28 janvier 2021, Monsieur le Maire propose la prise en charge financière de la réfection de 400 m du chemin agricole qui mène au site des déchets verts de la commune.

L'entreprise TA TP Brunner de Magstatt le Bas a établi un devis d'un montant de 7 560 € HT / 9 072 € TTC.

La réfection, sur une longueur de 200 m, du chemin qui mène à Waltenheim est à la charge de l'Association Foncière.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé de vérifier si le devis prévoit l'aménagement de l'entrée du site ainsi qu'un aménagement allant quelques mètres après l'entrée du site et la création d'un agrandissement au niveau du virage afin de créer une place de croisement pour les véhicules.

Accessibilité école primaire :

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005. Cette loi et ses décrets d'application refondaient les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

En septembre 2015, la mairie a mandaté le bureau d'étude Socotec de Mulhouse afin d'établir le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune aux personnes handicapées.

En février 2016, le conseil municipal a mis en place un agenda d'accessibilité sur 6 ans qui a été validé par le Préfet. A ce jour, il reste à mettre en conformité l'école primaire.

Après la réactualisation des devis de la société Handic'Access de Guebwiller, le coût des travaux s'élève à :

- 5 890 € HT, soit 7 068 € TTC, pour la création d'une rampe d'accès en béton armé (entrée école primaire côté cour de récréation),
- 1 019 € HT, soit 1 222,80 € TTC, pour la création d'une place de parking PMR ;

Nous sommes dans l'attente de l'offre de mise en accessibilité des toilettes.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise Handic-Access de Guebwiller,

Eclairage public du sentier communal :

Dans un souci de sécurité pour les piétons qui fréquentent la départementale qui mène de la rue Charles Zumstein à la rue d'Uffheim, il a été proposé de faire établir des devis afin de procéder en 2021 à la remise en état du sentier communal.

- L'entreprise Bruetschy de Schlierbach a été retenue le 3 mai 2021 (terrassment de 126 m² de sentier).
- L'entreprise Sodielec de Bisel, après réactualisation de son offre de prix (détecteurs de présence pour l'éclairage), a fait une offre à 5 521 € HT, soit 6 505,20 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'entreprise Sodielec.

De plus, un courrier recommandé a été adressé aux propriétaires de la grange, sise 4 rue de Uffheim, afin qu'ils procèdent courant du mois de juin 2021, à la sécurisation, de la toiture du bâtiment qui donne sur le sentier communal (risque de chute des tuiles).

Installation d'un compteur d'eau à l'école Charles Zumstein :

Par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019, SLA demandait aux communes membres d'équiper d'un point de comptage les bâtiments et équipements communaux de sorte à pouvoir facturer les redevances « eau potable et assainissement », ce qui n'est pas le cas de l'école.

- La société Eurovia a été consultée via SLA afin d'établir un chiffrage des travaux, qui s'élève à 4 557 € HT, soit 5 468,40 € TTC.
- Cette dépense étant à la charge de la commune, la société Encer de Roppentzwiller a été consultée et le chiffrage s'élève à 1 805 € HT, soit 2 166 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de mandater l'entreprise Encer de Roppentzwiller pour la réalisation du chantier et de solliciter SLA pour la mise à disposition du compteur d'eau.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE LEVES GEO-REFERENCES DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES RESEAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE DE COMPETENCE COMMUNALE ET COMMUNAUTAIRE

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux dite « réforme anti-endommagement DT-DICT » impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l'éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d'une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises.

SAINT-LOUIS Agglomération (SLA) et ses communes membres sont directement concernées par cette réglementation, car exploitant des réseaux d'éclairage public et / ou de réseau de signalisation lumineuse.

SLA a donc proposé à ses communes membres la mise en place d'un groupement de commandes, afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation.

SLA organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature, de sa notification à l'entreprise retenue, et de l'émission des bons de commande pour le compte des communes membres.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, ainsi que du paiement des prestations admises.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SLA, coordonnateur du groupement.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SLA et les communes membres intéressées,
 - d'accepter la désignation de SLA comme coordonnateur du groupement de commandes,
 - d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
 - d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

CONSULTATION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS 2022/2027

Monsieur le Maire expose que le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) pour la période 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. Ce document est élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin Meuse par le préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Ce document est opposable aux documents d'urbanismes. Il est donc important de bien comprendre les différentes dispositions prévues dans ces orientations afin d'identifier leur pertinence et leur impact futur pour le développement du territoire.

Il est ainsi expliqué que :

- « le choix a été fait, dans ce présent PGRI, de décliner les principes fondamentaux de la prévention des inondations contenus dans le décret PPRI **à l'ensemble du territoire du bassin Rhin-Meuse**, y compris les territoires exposés aux inondations **non couverts par un PPRI** ou couverts par un PPRI dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant le 7 juillet 2019 ...
- ce décret impose sans concertation ni études détaillées **un classement des zones arrières digues totalement irréaliste** en classant les zones arrière digue en aléa très fort sur une distance **égale à 100 fois la hauteur d'eau arrière digue** pour prendre en compte le risque de rupture alors qu'après études détaillées, les PPRI du Haut-Rhin avaient retenu 10m.

Cette valeur forfaitaire est totalement disproportionnée et n'a aucun fondement physique, tous les calculs ainsi que l'expérience des gestionnaires de digue et en particulier de Rivières de Haute Alsace démontrant que cette distance est nettement surestimée.

- le PGRI prévoit de plus d'étendre les dispositions du décret PPRI, **à l'ensembles des ouvrages de protection contre les inondations, y compris les aménagements hydrauliques plus communément appelés « bassins de rétention »** alors même que le décret PPRI ne traite pas de ces ouvrages ce qui conduirait la aussi à des valeurs disproportionnées et irréalistes.
 - de plus au-delà de cette zone arrière digue, **les zones protégées par des digues restent considérées comme inondables**, ce qui est contraire aux définitions même de ces aménagements (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques) qui précisent que ces ouvrages assurent « La protection d'une zone exposée au risque d'inondation » ou « diminuent l'exposition d'un territoire au risque d'inondation ».
- **Ainsi une zone protégée par une digue sera finalement soumise à des règles plus sévères qu'en l'absence d'aménagement, alors même que ces derniers sont dimensionnés pour la crue de référence et autorisés.**
- un simple porté à connaissance tel qu'évoqué dans le PGRI ne permettra pas de différencier les zones d'aléa faibles des zones d'aléa très fort ce qui conduira les services de l'Etat à exiger que les porteurs de Scot, PLUI ou PLU fournissent des études hydrauliques détaillées et se substituent ainsi à l'Etat chargé de réaliser les PPRI.
 - il est constaté que les syndicats mixtes gérant les cours d'eau Haut Rhinois, bien qu'ils couvrent l'ensemble du territoire n'apparaissent pas dans la carte.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **décide de s'opposer à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations.** En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. **Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.**
- **décide de s'opposer à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques** dans la protection contre les inondations **dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence.** Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues.
- **décide de s'opposer au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI** à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.
- Constate que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.
- **décide d'émettre en conséquence un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027.**

ADOPTION DE LA MOTION PROPOSEE PAR LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET DES REGIES (FNCCR) ET RELATIVE AU PROJET « HERCULE » DE EDF

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes:

- le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- l'hydroélectrique de couleur « AZUR », serait une filiale de « Bleue » ;
- EDF « VERT » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « VERT » à un actionariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaire des réseaux.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite motion et propose au Conseil Municipal de s'y associer.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de demander :

- que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant les projet HERCULE de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne ENEDIS ;
- que des garanties sur d'indépendance de la gouvernance d'ENEDIS par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;

LES CONSEILS EN BREF...

- que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;
- que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'ENEDIS soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- qu'EDF-SEI (Systèmes Energétiques Insulaires), dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;
- que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

Cette motion sera transmise aux représentants d'EDF, ENEDEIS, aux parlementaires et aux organisations syndicales.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES – ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe que les dispositions réglementaires prévoient que le bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 doit être composé d'un Président, deux Assesseurs et d'un secrétaire.

Deux membres du bureau doivent toujours être présents pendant toute la durée du scrutin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL désigne le bureau de vote des élections départementales et régionales du 20 juin 2021 comme suit ;

Président du bureau pour le 1er tour : FUCHS Serge		
Secrétaire : WILHELM Mathieu		
	Assesseurs	
	Départementales	Régionales
8h à 12h	GRABER Luc ANASTACIO Robert	BISSEL Clarisse BISSEL Christophe
12h à 16h	SPITTLER Anne LIEBY Ronan	SUTTER Christine ANASTACIO Andréa
16h à 18h	WARY Denis BISSEL Clarisse	FUCHS Annick ANASTACIO Robert

A PARTIR DE 18 H DEPOUILLEMENT.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL désigne le bureau de vote des élections départementales et régionales du 27 juin 2021 comme suit :

Président du bureau pour le 2e tour : FUCHS Serge		
Secrétaire : BISSEL Jean-Luc		
	Assesseurs	
	Départementales	Régionales
8h à 12h	BISSEL Clarisse BISSEL Christophe	WILHELM Mathieu BRUNNER Alan
12h à 16h	SUTTER Christine LIEBY Ronan	FUCHS Annick SPITTLER Anne
16h à 18h	WARY Denis GRABER Olivier	GRABER Luc ANASTACIO Robert

A PARTIR DE 18 H DEPOUILLEMENT.

REGLEMENTATION DE LA COUR DE NOS ECOLES

Une nouvelle serrure a été installée sur le petit portillon et le portail de l'école afin de régler l'accès. Nous sommes dans l'attente de 10 clés et l'installation d'une gâche électrique fournie par Monsieur Wary Denis.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Graber Luc et Wary Denis pour la réalisation de ce chantier en régie.

Il a été proposé l'ouverture de la cour des écoles à partir du 7 juillet 2021 de 11h à 20h afin de permettre aux enfants et familles du village de profiter de l'espace vert.

Monsieur le Maire a rencontré en mairie, le 27 mai 2021, le propriétaire de la maison sise 12 rue d'Uffheim, à côté de la cour de récréation de l'école et dont les locataires sont gênés par le bruit en dehors des horaires d'école. : la gêne vient principalement du terrain de basket.

➔ Monsieur le Maire propose une réunion de la commission scolaire, jeunesse et seniors, le lundi 14 juin à 19h afin d'évaluer la situation, de trouver des solutions en remodelant l'espace de la cour et mettre en place un règlement. Madame Spittler Anne, propose de rejoindre la commission.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

Déclaration Préalables :

Monsieur Kohler Jonathan, domicilié 3A rue du Gauser, a déposé le 26 avril 2021, une demande de déclaration préalable pour la pose d'une pergola de 18,76 m².

Le dossier a été accordé le 25 mai 2021.

Monsieur Gutedel Fabrice, domicilié 28 rue de Koetzingue, a déposé une demande de déclaration préalable pour un ravalement de façades.

Le dossier a été accordé le 20 mai 2021.

PROJETS A REALISER

Magstatt propre :

Il est proposé d'annuler l'organisation de Magstatt Propre, le vendredi 11 juin 2021, pour des raisons de sécurité. En effet, les accotements des départementales n'ont pas encore été tondus par l'Unité routière.

Il est proposé par Monsieur Anastacio Robert, adjoint, d'organiser une journée citoyenne, le samedi 2 octobre 2021. Il est à présent nécessaire d'évaluer les chantiers, les matériaux nécessaires, ainsi que les besoins humains.

Monsieur Bissel Christophe, conseiller, demande si le local commercial, sis 10 rue d'Uffheim, a été mis en conformité accessibilité ?

La mise en conformité accessibilité a eu lieu en 2019.

Monsieur le Maire remercie Madame Sutter Christine, adjoint, Messieurs Graber Luc, conseiller et Keppi Samuel, agent technique, pour l'organisation et la réalisation du fleurissement de notre commune.

Monsieur le Maire remercie également Monsieur Lieby Ronan, conseiller, pour avoir déplacé un tronc de la forêt communale, tombé sur le Holzweg.

Conseil du 6 septembre 2021 :

FINANCES

Réfection du chemin qui mène au site des déchets verts :

Suite à la réunion du comité de l'Association Foncière en date du 28 janvier 2021, Monsieur le Maire propose la prise en charge financière de la réfection de 430 m du chemin agricole qui mène au site des déchets verts de la commune.

- L'entreprise TA TP Brunner de Magstatt le Bas a établi un devis d'un montant de 8 613 € HT, soit 10 335,60 € TTC, pour la réfection, l'aménagement de l'entrée du site ainsi qu'un aménagement allant quelques mètres après l'entrée du site et la création d'un agrandissement au niveau du virage afin de créer une place de croisement pour les véhicules.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise TA TP Brunner,

Travaux supplémentaire au niveau du sentier communal :

Durant l'aménagement du sentier communal, des travaux supplémentaires ont été constatés et réalisés, avec l'accord verbal de Monsieur le Maire, afin de ne pas stopper le chantier.

Les établissements Bruetschy de Schlierbach ont procédé à la fourniture et pose d'un siphon en béton avec une grille, de travaux supplémentaires de coffrage et la fourniture et pose d'une prise de terre en cuivre, pour un montant de 2 159 € HT, soit 2 590,80 € TTC.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture des travaux supplémentaires des Ets Bruetschy, d'un montant de 2 590,80 € TTC.

Monsieur le Maire propose une inauguration du sentier communal dit Pitzimatten.

Accessibilité de l'école primaire et l'Eglise :

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005. Cette loi et ses décrets d'application refondaient les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

En septembre 2015, la mairie a mandaté le bureau d'étude Socotec de Mulhouse afin d'établir le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune aux personnes handicapées.

En février 2016, le conseil municipal a mis en place un agenda d'accessibilité sur 6 ans qui a été validé par le Préfet. A ce jour, il reste à mettre en conformité l'école primaire.

Après la réactualisation des devis de la société Handic'Access de Guebwiller, les travaux s'élèvent à :

- 9 700 € HT soit 11 640 € TTC, pour la création d'un sanitaire PMR au niveau de l'école ;
- 920 € HT soit 1 104 € TTC, pour le prolongement des mains courantes de l'escalier extérieur qui mène à l'église ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise Handic'Access de Guebwiller :
- pour la création d'un sanitaire PMR à l'école, d'un montant de 11 640 € TTC,
 - pour le prolongement de la main courantes de l'escalier de l'église, d'un montant de 1 104 € TTC

LES CONSEILS EN BREF...

Acquisition d'une remorque :

Il a été proposé de faire l'acquisition d'une remorque à fixer derrière le tracteur communal.

Différents devis ont été demandés pour une remorque :

- Remorq'Center de Horbourg Wihr, propose une remorque WM Meyer avec 2 essieux, un PTAC de 3 500 kg, d'une dimension de 318 X 186 cm, 3 rampes en alu, pour un montant de 6 264 € HT soit 7 512,80 € TTC
- AC Emeraude de Jettingen, propose une remorque Humbaur avec un bennage arrière manuel, raccordement hydraulique à notre tracteur communal, un PTAC de 3 000 kg, d'une dimension de 314 X 175 cm, une rehausse grillage, 3 rampes en alu, pour un montant de 5 754,04 € HT soit 6 904,85 € TTC
- Fuchs de Rantzwiller, propose une remorque type tri benne hydraulique par basculement de la benne par pompe électrique, une PTAC de 3 500 kg, d'une dimension de 318 X 186 cm, une paire de rampes en alu, pour un montant de 7 527,00 € HT soit 9 032 € TTC

Nota : Le conducteur doit obligatoirement avoir un permis de conduire de catégorie B, y compris s'il travaille pour une collectivité pour conduire des véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix l'entreprise AC Emeraude de Jettingen pour un montant de 5 754,04 € HT soit 6 904,85 € TTC,

Acquisition de mobilier urbain :

Un inventaire du mobilier urbain actuellement en place a été fait afin de procéder à son remplacement par du mobilier plus pratique, fonctionnel et actuel. Un complément est également nécessaire.

Les besoins portent sur :

- 10 barrières de sécurité pour les manifestations ;
- 2 barrières de trottoirs de 1m50, afin de sécuriser l'accès aux départementales aux deux entrées du sentier communal ;
- 5 bornes de propreté canine avec corbeilles ;
- 7 corbeilles à poser ;
- 2 jardinières pour le monument aux morts.

Des devis ont été demandés, dont voici les montants en HT :

	IDEO	VEDIF	UGAP	HUSSON
10 barrières	541,00 €	450,00 €	858,00 €	
2 barrières	393,30 €	396,00 €	454,50 €	
5 totems	1 180,90 €	960,00 €	1 278,75 €	
Rouleaux 2000 sacs	55,70 €	59,00 €		
5 corbeilles pour les totems	328,00 €	270,00 €		
7 corbeilles	4 781,00 €			4 140 €
2 jardinières diam 120	566,48 €	550,00 €		

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de retenir :

- le devis de la société VEDIF pour un montant global de 2 784 € HT soit 3 340,80 € TTC pour le mobilier urbain,
- l'offre de HUSSON pour les 7 corbeilles, d'un montant de 4 968 € TTC.

Rénovation du deux pièces sis 12 rue de l'église et remplacement de l'électroménager :

Après le départ de Monsieur Santerre Yann, du logement communal, sis 12 rue de l'église, il est nécessaire de rafraîchir le deux pièces de 55,29 m².

Trois devis ont été demandés, pour les travaux de peinture, les plafonds et murs, les tablettes de fenêtres, les portes, la pose d'un revêtement de sol :

- Serge le Peintre de Wittenheim 7 827,00 € TTC
- Hirtzlin Peinture de Magstatt le Bas 8 435,90 € TTC
- PeinturEst de Brunstatt 7 139,28 € TTC

DTVM de Landser a établi un devis pour le remplacement de l'électroménager, le four, la plaque, il faut prévoir 750 €.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de confier le chantier du 2 pièces à l'entreprise PeinturEst de Brunstatt,
- de procéder au remplacement de l'électroménager, four et plaque,

Installation d'une ligne de vie stop chute à l'intérieur du clocher :

Suite à l'entretien annuel de l'horloge de l'église, les établissements Bodet de Vendenheim, ont proposé d'établir un devis pour l'installation d'une ligne de vie stop chute dans le clocher de l'église afin de sécuriser l'ancienne échelle en place.

Le devis s'élève à 554,01 € HT soit 664,85 € TTC.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de faire installer la ligne de vie stop chute par l'entreprise Bodet.

Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération :

Une demande d'attribution du fonds de concours de Saint-Louis Agglomération (SLA) a été faite pour financer la pose de menuiseries extérieures à l'arrière du local commercial, sis 10 rue d'Uffheim, d'un montant de 3 154 € HT soit 3 784,80 € TTC. Le 26 mai 2021, un fonds de concours d'un montant de 988,68 € a été attribué à la commune.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le fonds de concours.

BATIMENTS COMMUNAUX

Location du deux pièces :

Monsieur le Maire informe que le locataire du 2 pièces du 12 rue de l'église a quitté le logement le 31 juillet 2021 et propose de fixer le montant du loyer pour relouer cet appartement.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de :

- louer le logement 2 pièces de 55 m², sis 12 rue de l'église, à partir du 1er octobre 2021,
- fixer le loyer mensuel à 400 € sans les charges,
- demander au locataire, sous forme d'une provision de charges d'un montant mensuel de 30 €, les charges réglementaires relatives à la location,
- demander l'avance d'un mois de loyer (caution),
- d'habiliter Monsieur le Maire à autoriser et à charger une agence immobilière d'effectuer les démarches pour la location de ce logement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat avec l'agence immobilière, le bail de location ainsi que les états des lieux, à intervenir avec le futur locataire et tout autre documents afférent à ce dossier.

Approbation des horaires scolaires :

Le groupe LK – METROCARS de Saint-Louis est en charge de véhiculer les enfants du RPI de Walhbach-Zaessinge ainsi que ceux du RPI de Magstatt le Haut-Magstatt le Bas, pour les 5 prochaines années depuis le 1er septembre 2020.

Il est proposé de modifier l'organisation du temps scolaire, sur 4 jours.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide valider la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école Charles Zumstein comme suit :
- Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h10 à 15h40.

Mise à disposition gratuite par Groupama de panneaux de signalisation Ecole :

Les assurances Groupama de Zimmersheim proposent la mise à disposition gratuite de panneaux de signalisation des écoles : la mairie en a fait la demande.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin soumet au Conseil Municipal le rapport d'activité 2020.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide de :
- prendre acte du dépôt en Mairie du rapport d'activité de l'année 2020,
 - tenir à disposition du Conseil Municipal et du public les différents rapports.

PERSONNEL COMMUNAL

Temps de travail des agents publics :

- Monsieur le Maire de Magstatt le Bas et sur rapport de l'autorité territoriale décide qu'à compter du 1er janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

Mise en place du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire de Magstatt le Bas, rappelle à l'assemblée :

- Que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.
- Qu'un décret prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés.
- que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide que la mise en œuvre du dispositif est confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

Augmentation tarifaire des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite chez Sofaxis :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1er janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier. Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de **1,34 % à 1,47 %** à partir du 1er janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 01/01/2022

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

L'INSEE organise un recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2022, notre commune en fait partie. La mairie a demandé Madame Santamaria Carole, domiciliée à Magstatt le Bas, si elle souhaitait faire agent recenseur pour la période du 1er janvier au 24 février 2022 (formations incluses) en démarchant les foyers de la commune. Elle a accepté cette mission et fera office d'agent recenseur.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- De nommer Santamaria Carole, agent recenseur pour la période du 1er janvier au 24 février 2022,

- De prendre acte que Mme Goepfert Rachel va être nommée par arrêté, coordonnateur communal pour la période de recensement,
- Que la participation financière versée par l'Etat à la commune sera reversée aux 2 agents.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

Déclarations Préalables :

La famille Doerenbecher Aubin, domiciliée 12 rue de l'étang, a déposé le 15 avril 2021 une demande de déclaration préalable pour la pose d'un Spa/Jacuzzi.
Le dossier a été accordé le 17 août 2021.

Madame Kessler Isabelle, domiciliée 8 rue de l'étang, a déposé une demande de déclaration préalable pour la construction d'une terrasse surélevée accolée à la maison.
Le dossier a été accordé le 17 août 2021.

PROJETS A REALISER

Journée citoyenne :

Monsieur Anastacio Robert, adjoint, propose d'organiser une journée citoyenne, le samedi 16 octobre 2021, de 8h30 à 13h30. Il est à présent nécessaire d'évaluer les chantiers, les matériaux nécessaires, ainsi que les besoins humains.

Local commercial :

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à la locataire du local commercial sis 10 rue d'Uffheim, de peindre la rampe d'accès à son salon en vert anis.

FREDON :

Le 12 juillet 2021, Monsieur le Maire, l'agent communal et la secrétaire de mairie ont reçu en mairie un ingénieur d'études en environnement du Fredon afin de faire un tour dans le village et recenser les différents espaces verts que l'agent communal a à entretenir. Le but de cet inventaire est de proposer par la suite à la mairie des alternatives aux traitements des mauvaises herbes, des solutions de tontes, de plantations, d'entretien des espaces... cela dans le cadre du plan de gestion différenciée que le conseil municipal a décidé de mettre en place.

Sécurité routière :

Il est proposé l'installation d'un miroir à la sortie de la rue du Gauser.

Ecole primaire :

Les façades de l'école primaire ayant été repeintes il est indispensable de procéder au retrait des nids d'hirondelles fixés sous l'avant toit de tout le bâtiment, cela afin d'éviter dans l'avenir la salissure très importante au niveau du bâtiment, de la rampe d'accès et des bordures de fenêtres. Contact a été pris avec Monsieur Geymann de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) afin de procéder à la confection d'un hôtel à hirondelles à mettre en place à proximité de l'abri de jardin présent dans la cour de l'école.

Remerciements :

Monsieur le Maire remercie :

- les membres de la commission communication, pour le travail fourni lors de l'élaboration du bulletin communal.
- Monsieur Graber Luc, conseiller, pour le nettoyage de l'horloge et le remplacement du robinet du préau de l'école primaire.
- Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, pour la dépose de l'antenne du toit de l'école, la mise en place de la sonnette de l'école primaire, de la gâche du portillon des écoles, la mise en place d'une prise extérieure afin de pouvoir un jour accueillir un Food Truck.
- Monsieur Bitterolf Roland pour l'aide qu'il a apporté à notre ouvrier communal au niveau de l'entretien de la haie du nouveau cimetière.

La journée citoyenne

Le 16 octobre s'est tenue la journée citoyenne de notre village. Nous étions plus de 30 personnes présentes, pleines de motivation, pour mener à bien tous les projets qui avaient été programmés par Rachel et Serge Fuchs, sur les conseils d'un ingénieur du projet « FREDON » et planifiés par Robert avec une équipe du conseil municipal, créée spécialement pour cette occasion.

Café, chocolat chaud et maintes sortes de petits pains nous attendaient le matin dès 8h, pour un accueil chaleureux et pour démarrer cette journée en douceur.



Mais après ça, **PLACE AU TRAVAIL !**

Cinq différents ateliers avaient été définis, tous focalisés sur l'entretien des espaces verts et fleurissement du village. Les espaces verts de notre village représentent une superficie importante, qu'il est impossible de maintenir en état par seul notre employé communal.



Devant la salle
« la Menuiserie »



AVANT



LES PROJETS



Devant le nouveau cimetière



Fleurissement



LES PROJETS



Autour et Place de l'église



Le soleil était au rendez-vous également, malgré la date tardive. Ce qui a certainement dupliqué l'envie de chacun des acteurs de cette journée. C'est incroyable le travail qui a été accompli en quelques heures. La devanture de la salle de la Menuiserie, du nouveau cimetière, le contour de l'église, et surtout la place de l'église ont été transformés. Tous les pots du villages se sont vus reflourir... Et tout cela dans la bonne humeur !!!

Après le travail le réconfort. Rachel avait tout prévu, Apéro puis déjeuner sous le préau devant la mairie.

Un excellent moment d'échange, que nous avons tous apprécié.



À l'année prochaine !!!



LES PROJETS

Mai - juin 2021
Nouvelle serrure :
Portail de l'école



Mai 2021
Fleurissement
de la commune



Juin 2021
Intervention SLA sur le
réseau « eau potable »



Juin à août 2021
Travaux du « sentier
piéton »



AVANT !



Juin à août 2021
Travaux du « sentier
piéton »



APRES !



**Mai à septembre
2021**
Nettoyage du
mécanisme de
l'ancienne horloge
de l'église



Août 2021
Travaux du
« sentier
piéton » -
luminaire



LES PROJETS



Juin 2021
Acquisition
d'un
ensemble
cuve +
pompe à
carburant

Juillet 2021
Réfection de la toiture du local
commercial + zinguerie du bâtiment



Juillet - août 2021
Réfection des façades de
l'école + local commercial
+ accès « PMR »



Juillet - août 2021
Place de stationnement « PMR »



Août 2021
Remplacement
porte
+ fenêtres du
local technique



Août 2021
Réfection du chemin menant au
site des « déchets verts »



6 septembre 2021
Visite du réservoir de la
commune



**Septembre
2021**
Réparation
de la
rambarde
du local
commercial





Mariages

**SCHWEITZER Julie et GRABER Olivier,
le 5 juin 2021**



**ROOS Valentine et FENNENBERGER Patrice,
le 19 juin 2021**



**KECH Marie-Hélène et SCHORR Guillaume,
le 4 septembre 2021**



**CADET Julie et CHEYVIOLLE Marc,
le 18 septembre 2021**



Naissance



LUDWIG Oscar, Joseph,
Ernest, né le 8 août 2021
à Mulhouse.

Fils de BRUNNER Nelly
et LUDWIG Frédéric.



Décès

Joséphine Bitterolf née Meister,
décédée le 27 octobre 2021
à Magstatt le Bas, 11 rue de l'Eglise .



Les Grands Anniversaires de Janvier à Juin 2022



JOYEUX
ANNIVERSAIRE

NOS DOYENNES 94 ANS

Georgette BRUNNER, née le 22 Avril 1928,
domiciliée au 12 Rue de Koetzingue

Georgette KELBERT, née le 13 Octobre 1928,
domiciliée au 6 Rue de la Libération

93 ANS

Germaine Sutter, née le 1^{er} juin 1929,
domiciliée au 8 rue de la Libération

90 ANS

Marthe PETER, née le 16 mai 1932,
domiciliée au 3 rue Charles Zumstein



85 ANS

Madeleine BILGER, née le 23 mai 1937,
domiciliée au 9 rue de Uffheim

Edouard KESSLER, né le 21 février 1937,
domiciliée au 13 rue de la Libération

80 ANS

Alphonsine BISSEL, née le 21 janvier 1942,
domiciliée au 3 rue de l'Eglise

75 ANS

Lucien BRUNNER, né le 13 janvier 1947,
domicilié au 11 rue de Koetzingue



*...pour constater l'évolution de
notre commune entre les années 1950...*



Source :



géoportail

...et 2018 !...



L'Association Culturelle

Que revienne la vie !

2020...2021... Cette période de pandémie nous fait penser à un brouillard épais, enveloppant, engourdissant, puissant. Il met au ralenti un monde qui était effervescent et vivant, il stoppe les enthousiasmes, il fait peur.



Mais peu à peu, encore un peu timidement, la vie revient, car la vie prend toujours le dessus ! On recommence à imaginer, à vouloir organiser des événements pour se rencontrer, pour construire, pour échanger, pour rire ensemble, et pour que vibre un village.

L'Association Culturelle, qui n'a pas échappé au fléau, avait mis tous ses projets en veille, les réunions ne pouvant plus avoir lieu et bien entendu les rassemblements étant interdits.

Ce mois d'octobre 2021 enfin, après ces longs mois de « sommeil », les membres organisateurs ont pu se retrouver autour d'une table. Les idées endormies ont été remises à la lumière. Enfin, ce mois d'octobre, on reparle « projets ».

Le sapin du partage

Tout d'abord, le Sapin du Partage, qui prend tout son sens ! Il sera érigé sur la place de l'église à l'occasion de l'ouverture du temps de l'Avent organisé par la commune, le vendredi 26 novembre 2021. Comme les années précédentes, le sapin du partage accueillera de petits sujets accrochés par nos enfants. Ceux scolarisés vont les préparer dans le cadre scolaire, mais tous les enfants du village sont invités à y participer. A partir du 26 novembre, ils pourront à tout moment venir décorer le sapin de leur création, mais aussi admirer cet arbre de l'espoir et du partage. Toute matière craignant l'humidité sera à éviter (papier, carton, pâte à sel...).

2022...

- « **Pèlerinage à Mariastein** », lundi de Pentecôte, instauré depuis de nombreuses années. Nous espérons pouvoir le maintenir selon les conditions sanitaires du moment.
- Week end « **Folies d'Automne** » en octobre : nous en reparlerons au prochain Petit Magstattois.
- **Soirée concert** : en étude.
- **Atelier découverte mensuel**. L'idée serait de vous proposer un atelier sur divers thèmes qui peuvent être aussi bien art floral que bien-être ou nutrition, en passant par divers bricolages. Vous serez informés dès que le calendrier des intervenants sera mis en place.

A ce sujet, nous nous adressons à vous. Beaucoup d'entre vous possèdent des compétences et seraient prêts à les partager. Vous pourriez animer l'un des ateliers mensuels en faisant découvrir à d'autres votre savoir et votre technique : création d'objets décoratifs, cartes, réalisations florales... Un atelier, une fois !!! Sans hésiter, contactez-nous :

Valérie Burg au 06 22 77 94 04 - Marion Hager au 06 80 43 94 06.



Partagez avec nous vos idées, vos propositions, vos envies, vivons ensemble à travers l'associatif !

Nadoue Caparos

Amicale pour le Don de Sang bénévole

Cette année a été assez peu mouvementée pour notre association (comme pour beaucoup d'autres) pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît.

Mais nous allons de l'avant et une petite lueur d'espoir nous permet d'imaginer une reprise progressive des activités pour l'année prochaine.

Si ceci se confirme et que les restrictions pour causes sanitaires seront allégées ou levées, nous aurons le plaisir d'organiser à nouveau un Brunch qui aurait lieu le Dimanche 24 Avril 2022 ! Croisons les doigts pour que cette reprise ait lieu !

Portez-vous bien, prenez soin de vous et des vôtres !



Dates des prochaines collectes du groupement de Rantzwiller, toujours de 16h30 à 19h30:

Mercredi 15 Décembre 2021	Koetzingue
Mercredi 23 Février 2022	Koetzingue
Lundi 02 Mai 2022	Magstatt-le-Bas
Mardi 02 Août 2022	Magstatt-le-Haut
Jeudi 06 Octobre 2022	Rantzwiller
Mercredi 21 Décembre 2022	Koetzingue

Notez bien ces dates dans votre calendrier !!

Nous vous remercions pour vos gestes de solidarité effectués et ceux à venir...



Philippe

L'AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE MAGSTATT-LE-BAS

Amicale des Sapeurs Pompiers



Cette année encore, l'organisation de nos manifestations traditionnelles n'a pas pu se faire. Nous n'avons pas été en mesure de maintenir notre fête tricolore du « 14 juillet ». Nous travaillons désormais à la préparation du Feu de Carnaval en Mars 2022.

En décembre, nous prévoyons comme à l'habitude la distribution de nos calendriers, Nous vous remercions vivement par avance pour votre accueil !



Chantons l'automne avec

La Chorale Sainte Cécile

Au fil des saisons, la vie continue dans nos chaumières, dans notre village...

Après ces longs mois de pandémie, le besoin de partager se fait de plus en plus sentir. Se rencontrer, échanger, se parler, c'est ce qui nous a tant manqué ces deux dernières années ! Et chanter !!! Chanter ensemble notre joie de vivre et notre besoin de l'autre, chanter l'amitié qui nous lie.

Ce temps ensommeillé n'a pas eu raison de l'enthousiasme de nos choristes qui ont enfin pu se retrouver pour une première répétition le mardi 12 octobre (avec masques !). C'était une renaissance !!! La motivation de chacun était d'autant plus palpable que nous avons plongé de suite dans un programme ambitieux, aussi complexe que beau, certes déjà appris mais néanmoins à dépoussiérer : « **La messe de Gounod** ».

Ses Kyrie, Agnus Dei et Sanctus seront interprétés par notre chorale à la **messe Sainte Cécile du dimanche 21 novembre, à l'église de Magstatt-le-Bas**. De l'orfèvrerie...

Comme nous l'annoncions dans le dernier « *Petit Magstattois* », nous allons continuer à puiser dans le trésor de notre répertoire pour partager avec vous une chanson et son histoire.

Après « *Le temps des Cerises* » présenté ce printemps, découvrons aujourd'hui une chanson russe :

« *Le Sorbier de l'Oural* ».



« *Le vent de l'automne agite les sorbiers. Son chant monotone emplit mon cœur de regrets.*

Depuis que je suis seule, depuis que tu m'as quittée, mon amour se désole sans toi mon bien-aimé !

Que le printemps revienne, que revienne l'été ! D'un cœur toujours fidèle j'attends sous le sorbier.

Dans la forêt sombre l'hiver est arrivé. La neige qui tombe a recouvert les sorbiers.

Longue sera ma peine, mais le jour de ton retour ta main prendra la mienne, à jamais mon amour !

Que le printemps revienne, que revienne l'été ! D'un cœur toujours fidèle j'attends sous le sorbier. »

Cette chanson, composée dans les années 1950 par Evgueni Rodyguine originaire de l'Ekateringourg, est un peu devenue l'hymne de la région du Centre Oural. Le texte en a été repris par Jean Cretu.

Arbre protecteur, le sorbier est dans l'âme russe symbole de vie. Auprès de lui, on trouve conseil et aussi consolation. Il est un ami auquel on confie sa peine après le départ du bien-aimé. En effet, les travaux des champs terminés, les hommes partaient gagner leur vie loin de leurs familles et ne revenaient qu'au printemps. Cette chanson, empreinte de nostalgie, a suscité un véritable engouement en Union Soviétique d'abord, puis à travers le monde, puisque traduite en plus de dix langues.

Elle a aussi trouvé sa place dans notre répertoire ! Si, comme nous, vous souhaitez vivre des émotions à travers le chant, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Vous pouvez contacter Arlette Zurlinden ou Marie-Thérèse Spittler, ou tout autre choriste de votre entourage.

En attendant, la chorale vous invite d'ores et déjà à la messe Sainte-Cécile du 21 novembre 2021.

Arlette, Marie-Thérèse
et tous les membres de notre chorale



« *Qu'il est formidable d'aimer* » Noces d'Or d'Arlette et Charles Zurlinden



Arlette et Charles Zurlinden se sont unis par le mariage le 30 octobre 1971. Leur union a donné naissance à Frédéric le 31 octobre 1977, le lendemain de leur sixième anniversaire de mariage. Quel beau cadeau ! Mais qui sont Arlette et Charles, installés à Magstatt depuis 1977 dans le lotissement des Cerisiers ? Tous deux professeurs d'allemand, maintenant à la retraite, ils se sont très vite engagés dans la vie magstattoise.

Arlette, notre irremplaçable chef de chœur, était d'abord soprano dans notre chorale Sainte Cécile sous la direction de Madame Gresser au début des années 80, qu'elle a remplacée quelques années plus tard. Elle dirige avec brio notre chorale depuis une trentaine d'années !

Charles, son fidèle époux, était pendant de nombreuses années conseiller municipal. Excellent et indispensable ténor, il est entré dans notre chorale à sa retraite au début des années 2000. Mais en plus de sa voix, Charles offre son temps et son soutien à son épouse dans toute l'organisation pratique des programmes de chants, secondé par leur fils Frédéric.

Frédéric, quant à lui, a intégré le pupitre des sopranos de la chorale il y a une dizaine d'années, sa voix au timbre exceptionnel montant avec aisance dans les notes les plus aiguës.



Enseigner et diriger des chants polyphoniques, aussi bien religieux que profanes, relève d'une compétence musicale réelle mais aussi d'une infinie patience et de beaucoup de don de soi. La passion de la musique, l'amour partagé avec son époux et l'affection de leur fils ainsi que l'amitié au sein de la chorale, sont la clé essentielle de l'enthousiasme qui anime Arlette.



Samedi 30 octobre 2021 : une messe d'action de grâce a été célébrée à la demande du couple jubilaire, suivie du verre de l'amitié. Ce couple à la complicité indéfectible méritait d'être mis à l'honneur.

Première surprise durant la messe : Un violon aux notes si pures, si célestes ! jouées par Philippe Lindecker, fils de notre organiste Francis, qui n'est pas moins que « *Premier violon de l'orchestre philharmonique de Strasbourg* » ! La messe s'est achevée par un chant revisité et interprété par notre chorale à l'intention du couple. Les choristes et quelques amis, ainsi que nos trois prêtres, ont ensuite été invités par Charles et Arlette au verre de l'amitié où, nouvelle surprise, ils ont été gratifiés d'un beau cadeau de la chorale. Enfin, les yeux brillants d'émotion, notre couple jubilaire a découvert des cartes-cœurs joliment décorées et personnalisées par chaque personne présente, sur lesquelles avaient été déposés des mots sincères et touchants. Vingt-neuf cartes-cœurs, plus jolies les unes que les autres, ont ainsi été suspendues à un ruban comme un bel arc-en-ciel aux couleurs de l'amitié et de l'estime portées à Charles et Arlette, soulignées en conclusion par un chant joyeux « *Qu'il est formidable d'aimer* ». Une soirée inoubliable, chaleureuse et chantante !



A tous les deux, longue vie ensemble et **MERCI de tout COEUR !!!**

Nadoue Caparos



Des nouvelles de l'école

LA
SEMAINE
DU
GOÛT®
2021



...à l'école maternelle



Nous avons profité de la présence de Marion Hager qui faisait un stage dans notre classe (du 20 septembre au 8 octobre) dans le cadre de son CAP Petite Enfance pour participer à la semaine du goût avec un peu d'avance sur la date officielle 😊. Merci à elle pour sa présence et son aide.

Au programme : Les formes



Lundi 4 octobre matin, Les enfants ont goûté des aliments sucrés ou salés de différentes formes et lundi après-midi les MS ont préparé deux tartes au potiron qui ont été dégustées le mardi matin au goûter. Cette dégustation a également été accompagnée par du jus de pomme artisanal qui était excellent!

Jeudi 7 octobre matin, ce sont les PS qui ont réalisé des toasts « clown » de forme carrée. Toasts très appréciés par tous les enfants au goûter qui a suivi. Mélanie avait également préparé un velouté de potiron/potimarron servi également au goûter.

Et la semaine du goût s'est terminée par la réalisation de croissants salés confectionnés par les MS.

Cette semaine du goût a été une réussite. Les enfants ont vraiment joué le jeu. Semaine du goût mais également du partage, du vivre ensemble, de la bonne humeur et de la découverte de ses 5 sens.

Nous remercions bien chaleureusement les mamans qui ont encadré les ateliers ainsi que les parents ou grands-parents qui ont apporté potiron, potimarron et jus de pomme.



Interview de Marion HAGER à l'école maternelle

Le lundi 11 Octobre 2021



- **Pourquoi tu as fait un stage à l'école ?**
- J'ai fait ce stage pour apprendre le travail de Mélanie, toutes les tâches que Mélanie fait avec les enfants et elle en fait beaucoup !
- **Ce stage prépare à quel métier ?**
- Il prépare au métier d'Assistante Maternelle et le CAP que je prépare est le CAP d'accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)
- **Et avant de préparer ce CAP, tu as travaillé où ?**
- Je travaillais dans une imprimerie, une entreprise avec des grandes machines qui fabriquaient des affiches, des livres, des publicités ...
- **Pourquoi tu voulais changer de métier ?**
- J'ai changé de métier avec le confinement. J'étais à la maison avec mes enfants, on faisait du bricolage et j'ai trouvé que c'était plus intéressant d'être avec les enfants qu'avec les chiffres
- **Et tu travailles où maintenant ?**
- Je travaille à la crèche de Bartenheim qui s'appelle les Confettis avec les bébés de 0 à 1 an . J'ai revu les bébés ce matin et ils ont tous le nez qui coule !
- **Est-ce que tu as des enfants ?**
- Oui, Tim qui a 6 ans et Hugo qui a 11 ans et qui est au collège
- **Est-ce que tu as des animaux ?**
- Oui, j'ai reçu un bébé lapin pour mon anniversaire en septembre . C'est un lapin bélier (elle a les oreilles qui tombent) et elle s'appelle Oxane. Elle est beige et elle est un tout petit peu plus grande que les bébés de Princesse (la lapine qui était dans la classe au mois de mars dernier)
- **Et tes enfants, ils ont des animaux ?**
- Tim a un poisson noir et comme il est tout noir, il l'a appelé Tornado (comme le cheval de Zorro) Hugo n'a pas d'animaux.
- **Tu habites où ?**
- Pas loin de Louna, dans la même rue
- **Ton mari s'appelle comment ?**
- Il s'appelle Frédéric. Il fait partie des pompiers et il connaît le papa de Hugo, la maman de Gabin, le papa et la maman de Caroline
- **Tu as des passions ?**
- Oui, j'aime beaucoup lire, plutôt les romans

Merci Marion d'avoir répondu à nos questions et bonne continuation à la crèche des Confettis à Bartenheim

Françoise la maîtresse et les élèves de MS

Les dernières nouvelles de l'école de Magstatt-le-Haut



Jeudi 2 septembre 2021, les 46 élèves en GS-CP et en CE1-CE2 à l'école de Magstatt-le-Haut ont été accueillis par Mme Vuillaume Valérie (la directrice et l'enseignante en CE1-CE2), Mme Trenchant Muriel (l'enseignante en GS-CP), Mme Piat Joséphine (ATSEM), Mme Heitz Florence (la maire de Magstatt-le-Haut), Mr Fuchs Bruno (le député de la circonscription) et Mme Burget Nathalie (l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Riedisheim). La rentrée s'est fêtée en musique en chantant ensemble « Pour le jour de la rentrée, tape des mains... ».

Vendredi 24 septembre 2021, nous sommes allés au Parc de Wesserling.

Les activités de la classe de CE1-CE2

Dans un premier temps, nous avons visité le musée. Nous y avons observé quelques tissus imprimés appelés les indiennes. Dans un deuxième temps, chacun a dessiné un élément naturel observé dans la nature. Puis, ce motif a été gravé sur du polystyrène. Enfin, nous avons imprimé ce motif sur un tissu.



L'après-midi, nous avons exploré « les jardins secrets et colorés d'une princesse égyptienne » en utilisant nos cinq sens (la vue, le toucher, l'ouïe, l'odorat, le goût). Nous avons aussi parcouru un labyrinthe à l'intérieur d'une pyramide.

Les activités de la classe de GS-CP

Le matin, avec notre guide Margot, nous avons visité le jardin où nous avons pu goûter, sentir et toucher plusieurs plantes et fleurs. Nous avons également fait un parcours d'équilibre et traversé le labyrinthe de la pyramide d'Egypte.



En fin de matinée, nous avons fait un atelier de peinture. Nous avons testé 3 outils pour peindre : la brosse à dent, la plume et un bâton en bois. Nous avons peint avec de la terre sur du tissu.



Nous avons terminé notre journée par le sentier pieds nus. Nous avons marché sur des cônes de pin, du métal, des cailloux, du bois...



Sortie de fin d'année de la classe de Cours-Moyens 2020-2021



Les élèves se sont rendus à pied direction Uffheim pour avoir une visite guidée privée avec les explications du Président, M. Pfaff Bertrand, de l'association du Mémorial Maginot.



Les enfants ont eu leur cours d'histoire sur le terrain et sont à présent incollables sur la casemate de l'Aschenbach, construction d'infanterie de la ligne Maginot à deux chambres de tir.



Adieu l'école primaire !

Dernier jour d'école primaire pour les élèves de CM2 !!!

Ils ont présenté une surprise à leur professeur pour lui dire au revoir.



UNE BELLE HISTOIRE

Ils ont adapté et interprété une chanson de Michel Fugain .

C'est la fin d'une belle histoire en primaire et le début d'une nouvelle au collège.

BRAVO à ces jeunes pour cette belle et touchante initiative très appréciée.



Sheet music for the song "Une belle histoire" by Michel Fugain, adapted for guitar and voice. The music is written in 4/4 time and includes the following lyrics:

C'est un beau roman c'est une rébellion - toire C'est une roman - ce
 d'au - jour - d'hui Il ren - trait chez lui le - haut vers le brouil - lard,
 Et - le des - con - dait dans le Mi - di, le Mi - di. Ils se sont trou - vés au
 bord d'ê - min Sur l'au - to - rou - te des vacan - ces, C'était sans doute un jour de chan - ce
 Ils sa - voient le ciel et por - tée de - mains, un ca - deau de la pro - vi - den - ce
 A - lors pour - quoi pen - ser au len - de - main

Les Cours Moyens,

Sortie à Wesserling : musée et jardins

Vendredi 24 septembre, nous sommes allés au Parc de Wesserling.

Le matin dans le musée du textile, Sylvie une animatrice, nous a présenté le « KALAMKARI ».

Le Kalamkari est un art pictural ancien et traditionnel du sud de l'Inde.

Il s'agit d'une toile de coton écri, peinte à la main à l'aide d'un Kalam, bambou taillé muni d'un chiffon servant de réservoir d'encre. On utilise des teintures végétales.

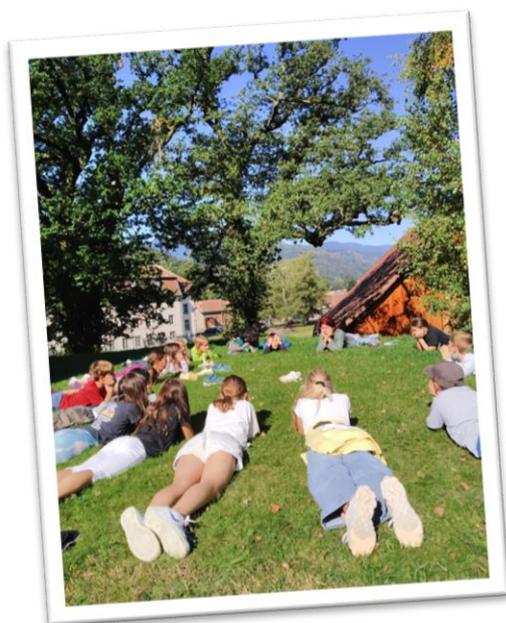
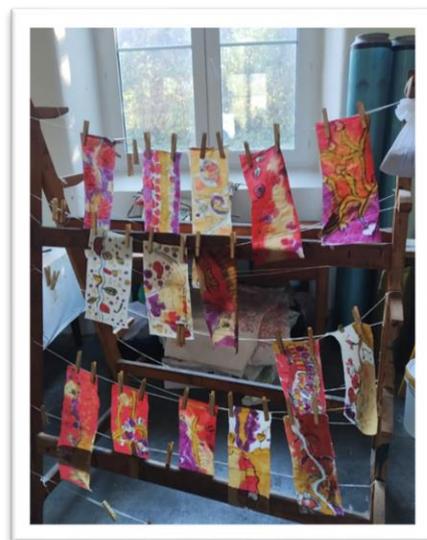


Nous avons construit notre propre Kalam ; puis nous avons créé un kalamkari en utilisant du jus de betteraves rouge, des myrtilles et du jus de chicorée.

Le résultat était magnifique comme vous pouvez le constater sur les photos.

Nous sommes ensuite allés nous relaxer en pratiquant du yoga façon animal, car les postures reprenaient des poses d'animaux variés.

Après notre pique-nique, nous avons visité les beaux jardins de Wesserling. Le thème de cette année était les jardins d'une reine d'Égypte. Après le continent Indien nous voici plongés chez les pharaons : chacun de nous s'est perdu dans une pyramide labyrinthe - c'était génial !



Nous avons terminé par un long sentier sensoriel pieds nus.

Cette journée était vraiment intéressante car nous avons fait des arts plastiques et du plein air.

Lalie

classe de cours moyen de M. Fuchs

FOLIE ORDINAIRE au cours moyen.....

Une matinée normale

C'est vraiment ennuyeux de se lever le matin, et de sortir de son lit pour toute une journée.

Aujourd'hui au petit déjeuner, dans mon lait, il y avait un ver de terre qui dansait la salsa. Et quand j'ai voulu m'habiller il n'y avait plus de vêtements car un tigre avait tout mangé.... je pense qu'il avait vraiment faim. Au moment de prendre ma douche un singe se grattait le dos contre le carrelage. A l'arrêt de bus, il y avait trois éléphants : l'un faisait de la trottinette, l'autre du vélo et le dernier dansait sur une musique. En passant une dame marchait sur les mains ; ma propre voisine sortait de chez elle, portée par son bébé nouveau né.

Bref, une matinée normale.

Louise CM1



Extraordinaire.....

C'est vraiment ennuyeux de se lever le matin, et de sortir de son lit pour toute une journée.

Aujourd'hui quand je me suis levée, j'ai salué mon lion qui se brossait la crinière. Au petit déjeuner, une fée bronçait sur ma tartine et ma sœur buvait son lait aux mamelles de notre vache. Dans la salle de bain, maman se coiffait les cheveux avec ma brosse à dents...Normal.

Mais sur le chemin de l'école, il s'est enfin passé une chose extraordinaire.... les copains ont joué avec moi à.....loup !

Ilana CM1

Matinée de folie

C'est vraiment ennuyeux de se lever le matin, et de sortir du de son lit pour toute une journée.

Ce matin dans mon verre de multifruits, une araignée sur une feuille se croit dans une piscine de luxe. Dans la salle de bain, j'appuie sur mon dentifrice et des pétales de pissenlits sortent,

Je monte à l'étage et je vois mon frère Luc manger les feuilles de son arbre...il s'est transformé en chenille ! Dans ma chambre mes chats mangent en dormant...

Mia CM1

POURQUOI NE M'ARRIVE-T-IL JAMAIS RIENÀ MOI ?

Les entrepreneurs de notre village

ENCADREMENT SPORTIF

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS D'ENCADREMENT POUR DES SÉANCES SPORTIVES

S'il n'est plus nécessaire de prouver l'importance du mouvement pour une bonne hygiène de vie, il est primordial de bouger de manière sécuritaire.

Nous mettons notre expertise à votre service pour encadrer la pratique sportive quelque soit vos infrastructures

NOUVEAU!

ÉCOLES | PÉRISCOLAIRES

NOUVEAU!

FEMMES ENCEINTES | BÉBÉ

ASSOCIATIONS | COLLECTIVITÉS

PARTICULIERS | GROUPES

ENTREPRISES | PRÉVENTION TMS



BOIZET Mélanie & BURTZ Julien
Enseignante APA et éducateur sportif diplômé

06.26.90.48.14
5, rue de Waltenheim 68510 MAGSTATT-LE-BAS
cameleonsport@outlook.fr
www.cameleonsport.fr





SHETTYS CREATIVE À UN AN

CADEAUX ET DÉCORATIONS PERSONNALISÉS

VOUS CHERCHEZ UN CADEAU OU UNE PETITE ATTENTION POUR UN MARIAGE, UNE NAISSANCE OU POUR NOËL?

N'HÉSITEZ PAS À ME CONSULTER POUR TOUTES VOS IDÉES DE CADEAUX PERSONNALISÉS



Andrea Wary
4 Rue de Koetzingue
68510 Magstatt-le-bas
www.etsy.com/fr/shop/ShettysCreative

  Shettys.Creative

Trousse à cosmétique
Cabas
Panier en tissu
Poster
Carte de vœux
Carte à gratter

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Informations « DGFP »



LES PAIEMENTS EN ESPECES (INFERIEURS A 300 €)

ET EN CARTE BANCAIRE,

QUELLE QUE SOIT LA NATURE DES CREANCES (SAUF association foncière),

PEUVENT ETRE EFFECTUES AUPRES DES

BURALISTES SUIVANTS :

- TABAC JOGA :
1 RUE DES ROMAINS, à SIERENTZ

- LE CYRANO :
2 RUE JEAN MERMOZ, à SAINT-LOUIS

- TABAC ALTAY :
4 RUE DE LA GARE, à SAINT-LOUIS

- LE CHIQUITO :
44 RUE DU MARECHAL FOCH, à VILLAGE-NEUF

- LA MAISON DE LA PRESSE :
6 RUE DU GENERAL DE GAULLE, à HESINGUE

- DRUGSTORE EUROPEEN :
18 RUE ABBATUCCI, à HUNINGUE

- AU TREFLE D'OR :
102 RUE DU RHIN, à KEMBS

**La Trésorerie de SAINT-LOUIS est fusionnée avec
le SGC (Service de Gestion Comptable) de MULHOUSE.
A Partir du 1^{er} septembre 2021**

**POUR VOS LOYERS, VOS FACTURES D'EAU,
D'ASSAINISSEMENT, D'ORDURES MENAGERES,**

DE PERISCOLAIRE, CRECHE, etc,

VOUS SEREZ RENSEIGNE PAR

LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE

DE MULHOUSE :

→ PAR MAIL, en adressant votre mail à :

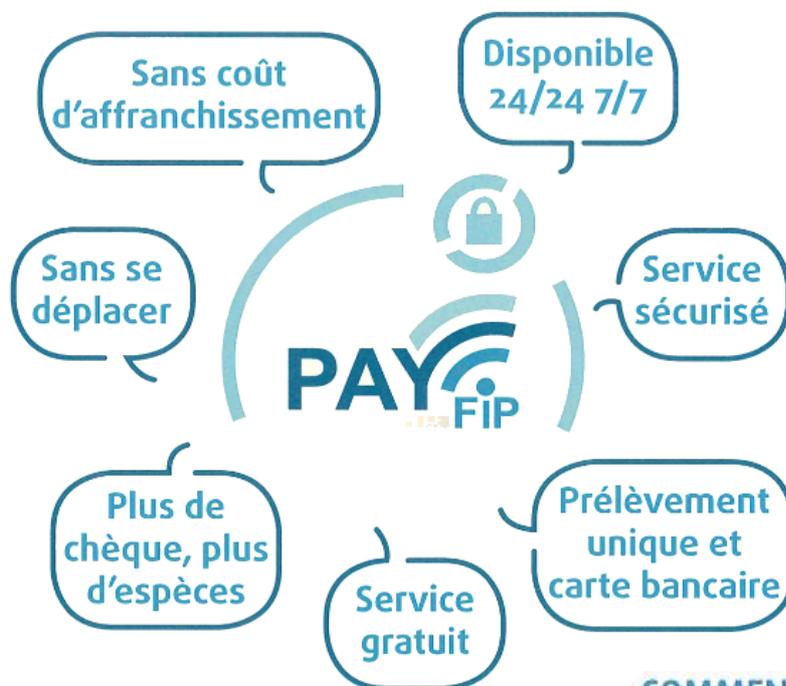
sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

→ PAR TELEPHONE AU : 03 89 42 24 35

→ L'ACCUEIL PHYSIQUE se tiendra au Centre des Finances Publiques,
45 rue Engel Dollfus, 68097 MULHOUSE CEDEX

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Réglez vos prestations de services publics sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant payez vos prestations de service public sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

COMMENT PROCÉDER ?

- 1 Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- 2 Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- 3 Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- 4 Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- 5 Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.



Info tourisme

ACCUEIL VELO

Les modes de déplacement doux prennent toujours plus de place dans nos vies, pour aller à l'école, au travail, mais aussi pour les loisirs et pour bouger pendant les vacances !

Vous êtes prestataire touristique : hébergeur, restaurateur, loueur, réparateur, Office de Tourisme, site touristique ?

Vous vous situez à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé ?

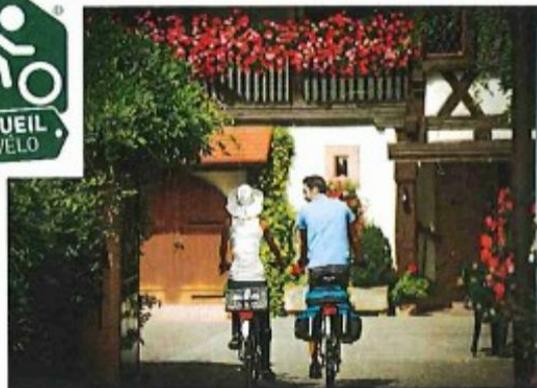
Vous accueillez ou souhaitez accueillir les cyclistes ?

- Vous pouvez intégrer la marque nationale **Accueil Vélo**.

Un support d'informations est, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques :

- « Je garantis la qualité de l'accueil des cyclotouristes, ma démarche de labellisation Accueil Vélo »

Plus d'informations sur <https://www.alsace-destination-tourisme>.



VIGNOBLE ET DECOUVERTE



La découverte des patrimoines, des paysages et des produits locaux est source d'émotions, de plaisirs et de souvenirs. Goûter, déguster et apprécier les terroirs, c'est apporter une valeur ajoutée à l'attractivité du territoire et générer de potentiels bénéfiques pour les entreprises qui les animent.

Vous êtes prestataire touristique : domaine viticole, hébergeur, prestataire d'activité, restaurant, bar à vins, agence réceptive, événement ou site de visite ?

Vous vous situez dans un périmètre de 30 km de la Route des vins ?

Vous avez développé une activité de découverte autour des vins d'Alsace ou du vignoble ?

Vous pouvez intégrer la marque nationale **Vignobles et Découvertes**.

Un support d'informations est, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques .

- « Je garantis la qualité de l'accueil sur la Route des Vins d'Alsace, ma démarche de labellisation Vignobles et Découvertes

Plus d'informations sur <https://www.alsace-destination-tourisme>.



Pradipika68
yoga d'inspiration tibétaine

Nouveau à Magstatt-le Bas

Cours de yoga

Un yoga d'Energie, le mercredi de 19h30 à 21h15

La pratique de ce yoga développe une détente profonde, un apaisement mental et stimule la vitalité et la concentration.

Renseignements : Lacker Marie-Josée : 07 86 13 54 46

mariejo.lacker@gmail.com

Adresse: Salle communale La Menuiserie

2 rue des Menuisiers - 68510 Magstatt-le-Bas

UFFHEIM

Dimanche 28 novembre

de 5h à 16h

Marché aux Puces



Inscriptions :

Envoyer le règlement et une copie recto/verso
d'une pièce d'identité par courrier à
Amicale des Sapeurs Pompiers,
Rue du 20 Novembre, 68510 Uffheim

15 € par emplacement de 10m

Renseignements :

Tel : +33 (0)3 10 38 40 05

Mail : amicalspu@yahoo.fr

Attention : traversée d'Uffheim interdite à tout véhicule,
ce dimanche 28 novembre, de 5h à 18h



PÔLE CRÉATION - REPRISE D'ENTREPRISE À SAINT-LOUIS

Accueillir - Conseiller - Orienter

SE RENSEIGNER / PRENDRE RENDEZ-VOUS

Uniquement
sur RDV



03 89 70 85 37



economie@agglo-saint-louis.fr

Plus d'informations sur www.agglo-saint-louis.fr -> Rubrique Économie, emploi et formation

PÔLE CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE - 15 rue de Huningue - 68300 Saint-Louis



et d'autres...



Tous les membres du Conseil Municipal
Vous invite cordialement à passer un
moment convivial pour débiter

LE TEMPS DE NOEL

Le 26 novembre 2021

A partir de 17h00,

A la place de l'église

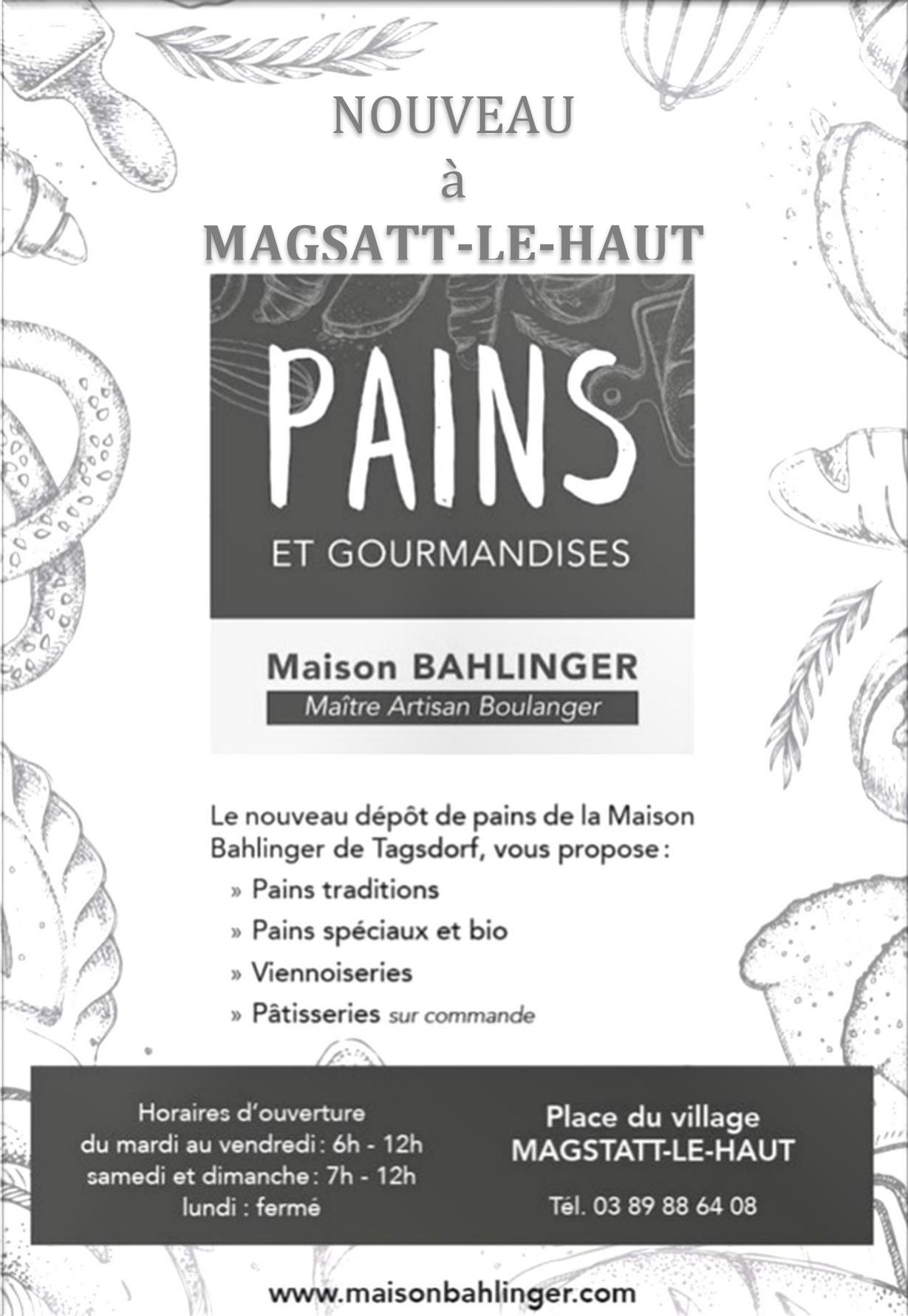


Evènement traditionnel organisé et offert par
la **Commune de Magstatt-le-Bas**

Avec la participation de l'**Association Culturelle pour
le SAPIN DU PARTAGE**

Petits et grands sont invités à venir décorer le sapin de toute sorte
de petits sujets, commerciaux ou de sa propre création
(les matières sensibles aux intempéries sont à éviter ou doivent être protégées)





NOUVEAU
à
MAGSATT-LE-HAUT

PAINS
ET GOURMANDISES

Maison BAHLINGER
Maître Artisan Boulanger

Le nouveau dépôt de pains de la Maison Bahlinger de Tagsdorf, vous propose :

- » Pains traditions
- » Pains spéciaux et bio
- » Viennoiseries
- » Pâtisseries *sur commande*

Horaires d'ouverture
du mardi au vendredi : 6h - 12h
samedi et dimanche : 7h - 12h
lundi : fermé

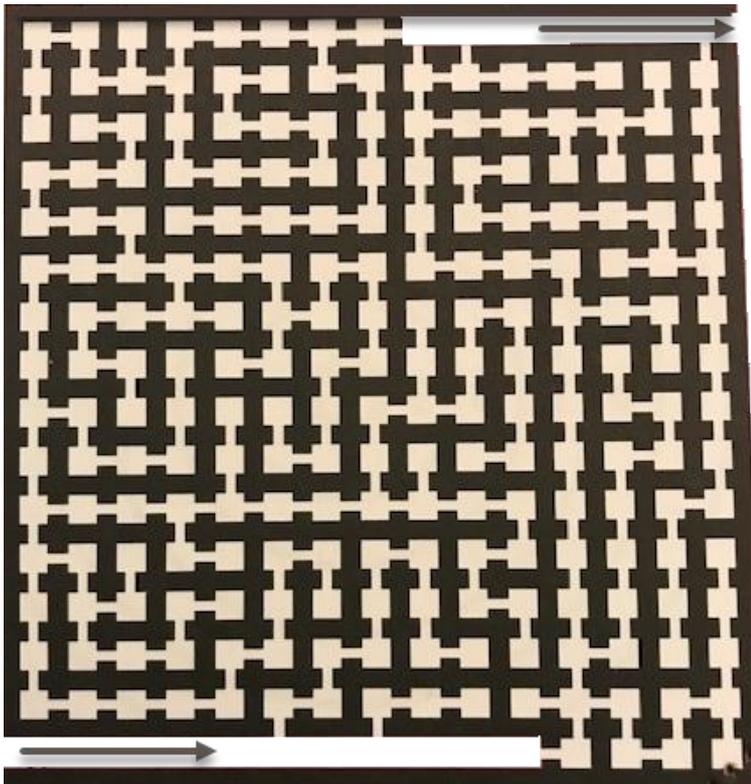
Place du village
MAGSTATT-LE-HAUT

Tél. 03 89 88 64 08

www.maisonbahlinger.com

Jouons un peu

Le Labyrinthe



Le saviez-vous ?

Les premiers jeans ont été réalisés en France, au XIX^e siècle, avec de la toile fabriquée à Nîmes, puis exportés à Gênes, où ils ont été teintés en bleu. Par déformation, « bleu de Gênes » a donné « blue-jeans » et « de Nîmes », « denim ».

Proverbe alsacien

« Wertsch so alt wia a Kua, lehr'sch immer no d'r zua »

« Même aussi vieille qu'une vache, tu apprendras encore »

Juste pour rire !



Beaucoup ont peur du vide...,
Moi, en voyant le prix de l'essence, j'ai surtout peur du plein

Compléter cette suite logique

C8 - E10 - G13 - I17 -

Les mots mêlés de Noël

H	I	C	H	O	C	O	L	A	T	S	I	X	H
Q	Z	C	B	R	E	V	E	I	L	L	O	N	E
S	U	R	P	R	I	S	E	B	B	X	N	X	A
T	R	A	Î	N	E	A	U	N	I	S	E	M	E
S	A	P	I	N	I	B	O	N	B	O	N	S	U
H	I	N	X	X	A	X	V	D	E	E	U	A	G
R	E	N	N	E	U	I	V	O	V	V	U	A	A
C	H	E	M	I	N	E	E	Q	Y	I	S	P	J
A	E	L	T	G	U	I	R	L	A	N	D	E	A
C	A	D	E	A	U	X	J	O	U	E	T	S	D
A	U	J	I	C	R	E	C	H	E	W	K	A	C
Q	B	Û	C	H	E	E	B	L	A	J	V	G	M
H	O	T	T	E	M	D	E	T	N	Y	L	A	I
D	É	C	E	M	B	R	E	P	A	C	T	K	V



- Cheminée
- Guirlande
- Cadeaux
- Jouets
- Crèche
- Hotte
- Bûche
- Réveillon
- Décembre
- Renne
- Chocolats
- Traîneau
- Sapin
- Bonbons

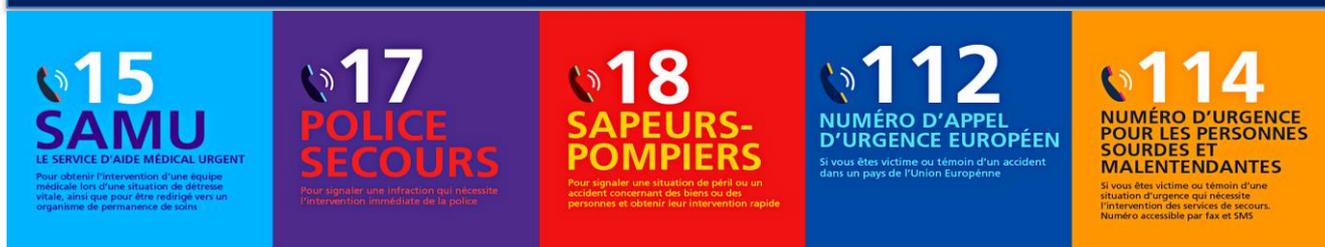
PROVERBE ALSACIEN

« Wenn einer nema seht, brücht'r nur hirota, d'Auga gehn em dann uf »

« Quand quelqu'un est aveugle, il n'a qu'à se marier, ses yeux s'ouvriront »

Informations pratiques

LES NUMEROS À CONNAITRE



SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)

Place de l'Hôtel de ville
CS 50199

68305 Saint-Louis Cedex
Tél. 03 89 70 90 70

www.agglo-saint-louis.fr

Service Eau et Assainissement

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h - 13h30-17h
Mercredi et Vendredi : 8h30-12h

Service Administratif

joignable aux mêmes plages horaires

au : 03 67 35 72 50
ou au 03 67 35 72 51
ou au 03 67 35 72 52

Numéro d'astreinte :

03 89 70 46 68 (17h15 - 8h30)

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz
Tél. 03 89 28 54 28

Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts :

Mardi, mercredi et vendredi :

9h-12h, 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Espace France Service Sierentz

17, rue Rogg Haas, 68510 Sierentz
Tél. 03 67 27 01 30

France-services@agglo-saint-louis.fr

Lundi: 10h à 12h / 13-17

Mardi: 9h à 12h / 13 17

Mercredi: 9-12 13 18

Jeudi: 9 12:30

Vendredi: 9 12 13 16

Transport à la demande (TAD)

Réservation au n° vert 0800 515 584

SCOLAIRES

Ecole primaire de Magstatt-le-Bas

03 89 81 54 44

Ecole primaire de Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 18

Périscolaire Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 90

Collège Françoise Dolto à Sierentz

03 89 81 51 30

ASSOCIATION MÉDICALE de la Hochkirch

60 rue Poincaré, Sierentz
09 67 45 57 82

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 3237

ou <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES Terres de Promesses

5 rue Pointcaré 68510 Sierentz

Contact : terredepromesses@orange.fr

Tél. : 03 89 81 54 20

GENDARMERIE de Sierentz

03 89 81 53 11

BRIGADE VERTE

03 89 74 84 04

SPA de Mulhouse

03 89 33 19 50